

JOURNÉE TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

TABLE RONDE T2

Réseaux de fibre optique, très haut débit, zones blanches, grises et gris clair

(Jeudi 24 septembre – 14h45 – 16h30)

Compte-rendu

Présidée par Gilbert BLONDEAU, Conseiller général, Président du Syndicat mixte d'énergies, d'équipement et de e-communication du Jura.

Intervenants : Nicolas CURIEN, Membre du Collège de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) ; Michel CHANEL, Vice-président du Syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain (SIEA); Gilles QUINQUENEL, Vice-président du Conseil Général de la Manche, Président du Syndicat mixte Manche numérique ; Davy LANGE, Directeur de la stratégie, AXIONE ; Régis PAUMIER, Vice-président du SYCABEL.

L'enjeu du très haut débit pose de multiples questions : propriété des réseaux, neutralité et partage des infrastructures, coût de déploiement... Avec, à chaque fois, des réponses à chercher du côté des collectivités locales. Puisque près d'un département sur deux dispose d'un réseau d'initiative publique, le haut débit est bien devenu un service public local. Le chantier du très haut débit implique des acteurs nouveaux : syndicats d'énergie, syndicats d'eau et d'assainissement... et pose la question du partage des coûts. Sans oublier que l'aménagement numérique du territoire suppose aussi une couverture des zones blanches et des zones grises. L'annonce d'un plan de résorption des zones blanches par le Secrétaire d'État à la Prospective, à l'Évaluation des politiques publiques et au Développement de l'économie numérique devrait permettre aux 364 communes non encore desservies par la téléphonie mobile d'être raccordées à échéance 2012. De même, le dégroupage des sous-répartiteurs devrait-il progressivement permettre aux offres ADSL de se déployer dans les zones grises. Existe-t-il un risque d'aboutir à des zones « gris clair » où, faute de très haut débit, l'ADSL comme la téléphonie mobile ne seraient accessibles que dans des conditions médiocres (faible débit, intermittence de la connexion...) et comment y remédier ?

Réseaux de fibres optiques et très haut débit :

Tout reste à faire... ou presque !

Est-ce que ce sont les territoires qui tirent les services, ou bien plutôt les services qui tirent les territoires ? Les collectivités invitées à témoigner à la table ronde consacrée aux réseaux numériques haut débit et très haut débit ont tranché la question. Toutes ont choisi d'investir pour mettre leur territoire à l'heure de la révolution numérique. « Notre syndicat traite des enjeux d'aménagement du territoire pour les dix ans à venir, a introduit Gilbert BLONDEAU, Conseiller Général, Président du Syndicat mixte d'énergies, d'équipement et de e-communication du Jura (SIDEJ). Dès 2002, nous nous sommes emparés du sujet de la fracture numérique et nous avons réfléchi aux moyens de résorber les zones blanches (zones non couvertes par des opérateurs). Notre objectif : garantir un débit de 2 Mb/s sur l'ensemble du territoire jurassien. Nous l'avons presque atteint avec un taux de couverture de 95% en 2009. Aujourd'hui, nous nous projetons sur le très haut débit ».

Même exemplarité dans l'Ain, où une volonté forte a guidé l'action du Syndicat intercommunal d'électricité (SIEA) : « Nous considérons que l'accès au réseau de la connaissance mondiale représente un élément fondamental de la croissance économique et de la compétitivité des territoires. Notre syndicat poursuit ses missions sur deux niveaux : résorber les zones blanches notamment par le réseau hertzien, et organiser les opérations de déploiement d'un réseau de fibre optique, nommé LIAin, pour le développement du très haut débit, témoigne Michel CHANEL, Vice-président du SIEA. Nous nous engageons maintenant à proposer le très haut débit à l'échéance de 2013. Aujourd'hui, il est déjà déployé dans le bassin bellegardien et le Pays de Gex ».

Un volontarisme politique identique est également à l'œuvre au Syndicat mixte Manche Numérique : « Notre stratégie se définit sur trois axes : le haut débit partout et pour tous dans le département de la Manche, la concurrence entre opérateurs, et le développement des usages. Car nous ne dissociions pas les infrastructures et les réseaux des services qu'ils offrent concrètement à la population, sinon cela nous serait renvoyé en boomerang par les usagers, prévient Gilles QUINQUENEL, Vice-président du Conseil Général de la Manche et Président du Syndicat mixte Manche numérique. Nous pensons le déploiement des infrastructures en parallèle avec la proposition de nouveaux usages, par exemple dans les domaines de l'enseignement, de la domotique, du maintien à domicile des personnes âgées. Dans le cadre de notre délégation de service publique, ce seront très bientôt 26 000 lignes qui seront disponibles en très haut débit chez l'habitant. Le Syndicat se consacre maintenant au vrai sujet que représente le très haut débit des champs ».

« En effet, renchérit Davy LANGE, Directeur de la stratégie d'Axione, les foyers urbains auront la fibre dans les prochaines années, mais le plus gros effort sera pour équiper les 16 millions de foyers des communes de moins de 10 000 habitants. Les infrastructures HTA pour la collecte et BT pour la desserte auront un rôle majeur dans la poursuite du déploiement de la fibre optique. »

« Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que l'économie numérique et l'équipement en très haut débit représentent un enjeu social essentiel comparable au développement des réseaux de chemin de fer au XIX^{ème} siècle, et d'ailleurs les montants d'investissements financiers impliqués sont aussi considérables que ceux de l'époque, a rappelé Nicolas CURIEN, Membre du Collège de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes. Bâtir un réseau en très haut débit à l'échelle de la France signifie investir de 30 à 60 milliards d'euros. Mais ces investissements devraient générer des retombées économiques évaluées à 100 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 5% du PIB ». Les enjeux sont ainsi cruciaux pour la compétitivité globale du territoire France ! Et pourtant, au niveau international, l'Hexagone et plus largement l'Europe affichent un retard criant : le continent européen compte environ 1,5 millions d'abonnés en très haut débit, ce qui représente 5% des connexions au niveau mondial... L'Asie réussit à faire beaucoup mieux. Une situation paradoxale, soulignée par Régis PAUMIER, Vice-président du Sycabel, alors même que l'Hexagone compte environ 50% des opérateurs de fibre optique européens et que 50% des câbles tirés en Europe sont d'origine française... « Tous ces acteurs industriels interviennent dans toutes les zones du monde à l'international, et je dirais heureusement, car il faut bien reconnaître que leur activité n'est guère tirée par les projets français ! », déplore ainsi Régis PAUMIER.

Derrière l'exemplarité des pratiques de certaines collectivités, et la vue prospective sur les enjeux fondamentaux partagée par tous les intervenants, de nombreuses questions restent sans réponse et expliquent en partie le retard pris en France. Et en tout premier lieu, celle des financements. L'adoption de la

prochaine loi Pintat, conjuguée au lancement du grand emprunt, devrait en partie éclaircir le paysage pour les acteurs publics. De même, les questions d'aménagement du territoire et d'une nécessaire péréquation à organiser entre les zones urbaines et les zones rurales, ce qui revient à traiter sur un même plan d'égalité les usagers, demeurent entières. Car les risques d'une fracture numérique existe entre les trois zones décrites par l'ARCEP, les zones urbanisées très denses, les zones intermédiaires où pourront être conclues des mutualisations entre opérateurs, et enfin les zones rurales qui ne pourront s'équiper sans une part importante de subventions émanant de la puissance publique. Or « la révolution cognitive doit être universelle, aussi bien dans la rue Alsace-Lorraine de nos grandes villes, qu'au sommet de la montagne », déclare avec force Michel CHANEL. Les élus sont unanimes et alertent les pouvoirs publics : les collectivités, qui ont déjà mis la main au portefeuille pour la résorption des zones blanches en téléphonie mobile, et le déploiement du haut débit – et qui doivent faire face à beaucoup d'autres missions rendues obligatoires par la loi – sont, pour beaucoup d'entre elles, exsangues en matière d'investissement et ne parviendront pas à financer seules l'équipement en très haut débit des zones rurales. Dès lors, des pistes sont évoquées, comme celle d'une taxe ou d'un prélèvement fait sur les usages. Autre question évoquée par de nombreux intervenants : celle de la propriété des fourreaux déployés en son temps par France Télécom, qui demeure aujourd'hui confuse.

Face à tous ces défis, la création d'une mission nationale du très haut débit, mutualisant les pratiques, les actions de lobbying auprès des opérateurs, et évitant le déploiement de réseaux hétérogènes sur le territoire français, est réclamée par certains élus. « On le sait, la solution de la fibre optique est maintenant éprouvée sur le plan technique. Il reste donc un travail de conviction et de formation sur le terrain à mener ! », martèle Régis PAUMIER. Tous les élus s'accordent sur le caractère d'urgence de ce travail. « Vous, collectivités, avez un rôle fondamental à jouer dans l'avenir de vos territoires. Tout repose entre vos mains », conclut Nicolas CURIEN, Membre du Collège de l'Arcep.